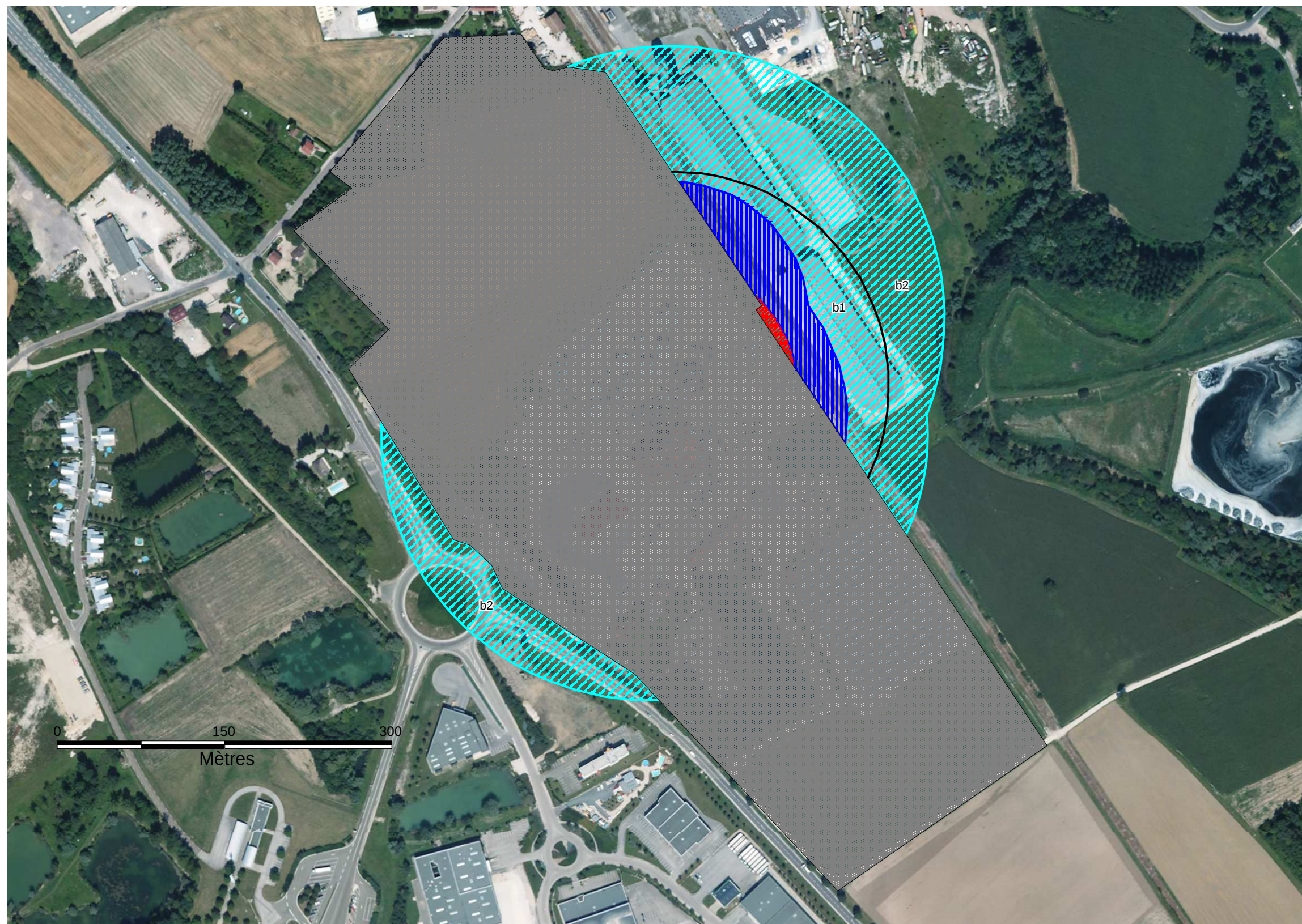


Plan de Prévention des Risques Technologiques : Dislaub à Buchères (10)

Zonage réglementaire

Légende

- Zone b
- Zone B
- Zone G
- Zone r



Note méthodologique

Le zonage réglementaire et le règlement associés sont l'aboutissement de la démarche.

Ils expriment les choix issus de la phase de stratégie du PPRT, fondés sur la connaissance des aléas, des enjeux exposés, de leur niveau de vulnérabilité et des possibilités de mise en oeuvre de mesures supplémentaires de réduction des risques à la source.

Le zonage réglementaire permet de représenter spatialement les dispositions cotenues dans le règlement et constitue l'aboutissement de la réflexion engagée avec les différents acteurs associés à la démarche.

